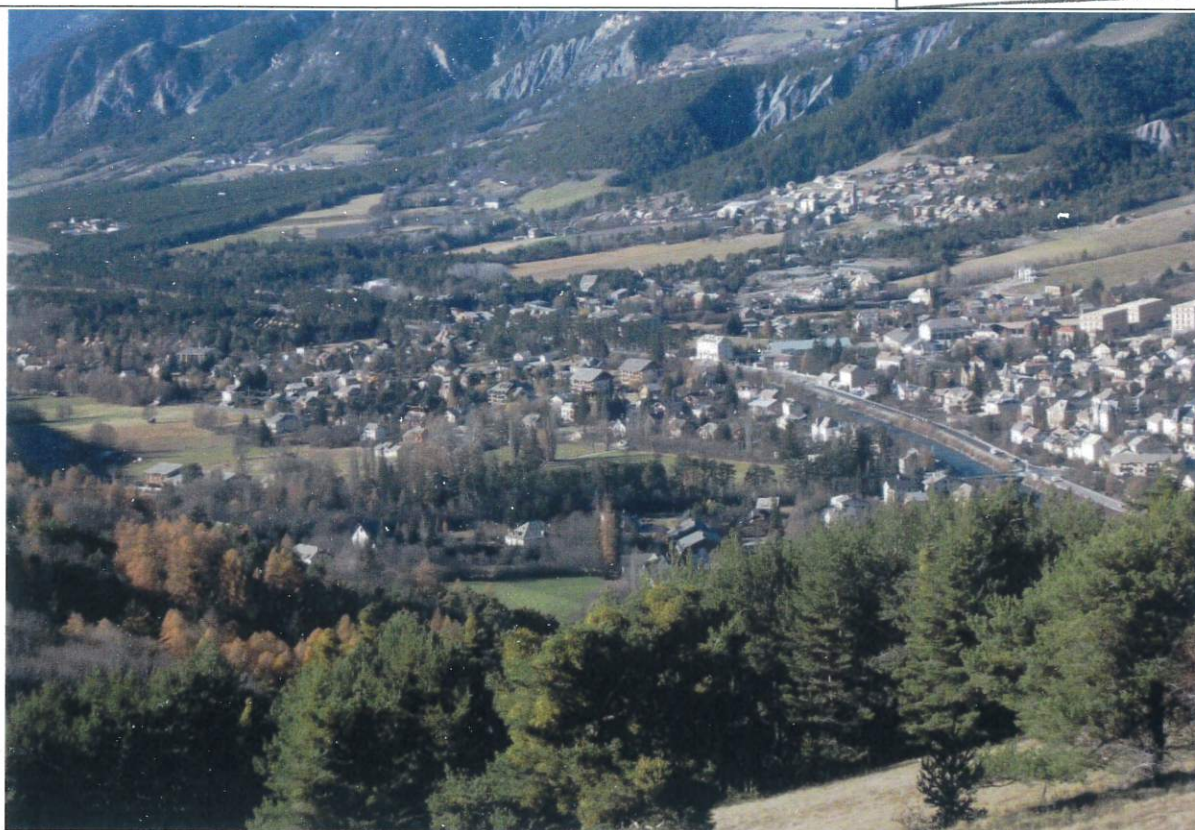


DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE BARCELONNETTE (04400)

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le 26 février 2019

Le Maire
Pierre MARTIN-CHARPENEL



PLU approuvé le 17 décembre 2019

Le Maire
Pierre MARTIN-CHARPENEL



Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages

SARL Alpicité – Avenue de la Clapière
1 Résidence La Croisée des Chemins – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80. / Mail : contact@alpicite.fr



TINEETUDE Ingénierie
Bureau d'études en environnement

TINEETUDE Ingénierie – 30 chemin de Saint-Pierre
06520 LE BAR SUR LOUP
Tel : 09.84.49.22.00.
Mail : contact@tineetude-ingenierie.fr

Préambule	5
ORIENTATION 1 : RELANCER L'ATTRACTIVITE COMMUNALE	7
ORIENTATION 2 : FACILITER LES MOBILITES ET LE STATIONNEMENT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE	11
ORIENTATION 3 : PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE	15

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la dizaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le Mot du Conseil Municipal :

L'élaboration d'un PLU, surtout d'un premier PLU, c'est l'occasion de réfléchir au devenir de la Ville et de son fonctionnement, à l'avenir de Barcelonnette dans ses murs et dans son environnement.

C'est la vision d'un avenir souhaité, et non phantasmé, qu'il convient de penser, de susciter et de matérialiser dans un document abordable et le plus simplifié possible. Même si les contraintes, qu'elles soient financières ou réglementaires, sont fortes c'est le moment de traduire sur le papier de grandes orientations.

Voici le sens du présent PADD.

Cependant cet idéal doit s'inscrire dans le cadre de la Loi.

A ce titre il convient de rappeler deux aspects fondamentaux :

- 1) Un PLU n'est pas un POS. Il n'en est que le lointain parent. Ce qui était vrai dans le POS ne le reste pas obligatoirement dans le PLU.
- 2) Un PLU est encadré par un corpus de lois (SRU, Grenelle, ALUR, ...) à adapter localement. Si une seule contrainte devait en être retenue ce serait celle de la limitation de la consommation de l'espace : la ville doit d'abord se re-construire sur elle-même, dans le respect de son histoire.

La vision à une douzaine d'années de notre PLU doit préparer d'ores et déjà sa suite, et anticiper sa propre continuité dans le futur PLU.

Ainsi le projet politique se développera autour de trois axes forts :

- Développer la population, c'est-à-dire arriver à inverser une tendance avérée sur les 10 dernières années, en s'appuyant sur la centralité de la ville : ses emplois, ses commerces, ses services et ses équipements.
- Organiser l'espace, au travers d'un zonage « intelligent », mais aussi les déplacements en inscrivant dans la trame urbaine un Plan de Déplacement Doux ambitieux.
- Préserver l'environnement et le patrimoine, dans une vision dynamique.

Ce document veut être une vraie feuille de route urbaine pour partager un avenir mieux organisé.

ORIENTATION 1 : RELANCER L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

OBJECTIFS

Développer l'attractivité touristique communale

ACTIONS

- Mettre en place un équipement structurant à l'échelle de la commune et de la vallée sur le secteur Sud du 11^{ème} BCA et y développer l'offre de loisirs ;
- Renforcer l'attractivité du golf ;
- Valoriser le parc de l'Adroit dans sa vocation ludique et touristique ;
- Valoriser l'histoire et le patrimoine communal.

Relancer la croissance démographique

- Permettre l'accueil d'environ 300 habitants supplémentaires sur la douzaine d'années à venir ;
- Susciter la mutation des terrains constructibles faisant l'objet de rétention foncière.

Diversifier l'offre de logements pour des hébergements adaptés à tous

- Développer une offre de logements durable sur le secteur du Chazelas ;
- Revitaliser le centre-ville en permettant la rénovation de logements vacants ;
- Permettre un développement harmonieux des secteurs du Plan et de la Gravette en repensant les circulations et définissant mieux les vocations des espaces.

**Entretenir et
encourager l'activité
économique**

- Favoriser la mixité activité / logement sur la commune et particulièrement sur le secteur du 11^{ème} BCA ;
- Favoriser le maintien des activités économiques, notamment commerciales, dans le centre-ville ;
- Renforcer l'offre artisanale et industrielle sur les Zones d'Activité de Chabrand et de Chazelas ;
- Conforter la vocation commerciale et tertiaire de la zone de Pont Long ;
- Maintenir les campings existants dans une vocation touristique ;
- Favoriser la diversification et le développement de l'activité agricole notamment pour les exploitations agricoles existantes.

**Consolider les
équipements
communaux et
réaffirmer la
vocation des
espaces publics**

- Pérenniser les équipements existants pour répondre aux besoins des populations notamment les pôles scolaires, sportifs et de loisirs ;
- Créer des locaux techniques sur la zone de Chabrand en lien avec le Golf ;
- Affirmer la Place Aimé Gassier comme espace public fédérateur ;
- Prévoir l'extension des réseaux d'énergie en adéquation avec le projet communal, notamment sur le secteur du Chazelas ;
- Prévoir l'extension du cimetière communal ;
- Répondre aux besoins des populations actuelles et futures en matière d'alimentation en eau potable ;

Relancer cette
attractivité en
maîtrisant le
développement
urbain diffus et en
modérant la
consommation
d'espaces dans le
respect de la
réglementation
nationale

- Gérer le traitement des eaux usées dans le respect des normes et du zonage d'assainissement, en lien avec les structures supra communales ;
- Assurer la mise en séparatif des réseaux d'eau usées et pluviale ;
- Développer les infrastructures de communications numériques en lien avec le SDTAN 04.
- Limiter la consommation d'espace aux dents creuses situées dans l'enveloppe urbaine soit moins de 18 hectares ;
- Encadrer les extensions et les annexes aux habitations et aux constructions à potentiel économique/touristique en zone agricole ou naturelle ;
- Permettre le changement de destination de certains bâtiments ;
- Imposer une densité minimale de constructions sur les secteurs stratégiques de :
 - 20 logements / ha sur le secteur de la Gravette et du 11^{ème} BCA Sud ;
 - 15 logements / ha sur le secteur du Plan.

ORIENTATION 2 : FACILITER LES MOBILITES ET LE STATIONNEMENT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Développer les liens entre les différents pôles et améliorer l'accessibilité

- Mettre en place un réseau de cheminements piétons vers le centre-ville notamment autour de la rive Sud de l'Ubaye ;
- Encourager la pratique du vélo par des aménagements dédiés (cheminement vert) ;
- Prévoir de nouvelles passerelles de franchissement piéton de l'Ubaye ;
- Améliorer la circulation routière, notamment à proximité du centre-ville, sur le secteur du Plan et celui de La Gravette.

Proposer une offre de transport en commun novatrice, durable et attractive afin de désenclaver la commune

- Proposer des dessertes de proximité efficaces ;
- Promouvoir l'aire de covoiturage du Chazelas ;
- Améliorer la lisibilité de la gare routière ;
- S'inscrire dans les politiques supra-communales de développement de l'offre en transport en commun.

Repenser le stationnement afin notamment de libérer les espaces publics du centre-ville

- Mettre en place des parkings en entrées de centre-ville ;
- Requalifier le stationnement en centre-ville en particulier sur la place Aimé Gassier ;

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DE LA COMMUNE DE BARCELONNETTE (04)

ORIENTATION 1 ET 2 : RELANCER L'ATTRACTIVITE COMMUNALE / FACILITER LES MOBILITES ET LE STATIONNEMENT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

ORIENTATION 1

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE COMMUNALE



Mettre en place un équipement structurant à l'échelle de la commune et de la vallée sur le secteur Sud du 11ème BCA et y développer l'offre de loisirs



Renforcer l'attractivité du golf



Valoriser le parc de l'Adroit dans sa vocation ludique et touristique

OBJECTIF 3 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR DES HEBERGEMENTS ADAPTES A TOUS



Développer une offre de logements durable sur le secteur du Chazelas



Revitaliser le centre-ville en permettant la rénovation de logements vacants



Permettre un développement harmonieux des secteurs du Plan et de la Gravette en repensant les circulations et définissant mieux les vocations des espaces.

OBJECTIF 4 : ENTREtenir ET ENCOURAGER L'ACTIVITE ECONOMIQUE



Favoriser la mixité activité / logement sur la commune et particulièrement sur le secteur du 11ème BCA



Favoriser le maintien des activités économiques, notamment commerciales, dans le centre-ville



Renforcer l'offre artisanale et industrielle sur les Zones d'Activité de Chabrand et de Chazelas



Conforter la vocation commerciale et tertiaire de la zone de Pont Long



Maintenir les campings existants dans une vocation touristique



Favoriser la diversification et le développement de l'activité agricole ...

... notamment pour les exploitations agricoles existantes

OBJECTIF 5 : CONSOLIDER LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET REAFFIRMER LA VOCATION DES ESPACES PUBLICS



Pérenniser les équipements existants pour répondre aux besoins des populations notamment les pôles scolaires, sportifs et de loisirs



Créer des locaux techniques sur la zone de Chabrand en lien avec le golf



Affirmer la Place Aimé Gassier comme espace public fédérateur



Prévoir l'extension du cimetière communal

OBJECTIF 6 : RELANCER CETTE ATTRACTIVITE EN MAITRISANT LE DEVELOPPEMENT URBAIN DIFFUS ET EN MODERANT LA CONSOMMATION D'ESPACES DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION NATIONALE



Imposer une densité minimale de constructions sur les secteurs stratégiques de :
o 20 logements / ha sur le secteur de la Gravette et du 11ème BCA Sud ;
o 15 logements / ha sur le secteur du Plan.

ORIENTATION 2

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LES LIENS ENTRE LES DIFFERENTS POLES ET AMELIORER L'ACCESSIBILITE



Améliorer la circulation routière, notamment à proximité du centre-ville, sur le secteur du Plan et celui de La Gravette

OBJECTIF 2 : PROPOSER UNE OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN NOVATRICE, DURABLE ET ATTRACTIVE AFIN DE DESENCLEVER LA COMMUNE



Promouvoir l'aire de covoiturage du Chazelas



Améliorer la lisibilité de la gare routière

OBJECTIF 3 : REPENSER LE STATIONNEMENT AFIN NOTAMMENT DE LIBERER LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE



Mettre en place des parkings en entrées de centre-ville



Requalifier le stationnement en centre-ville en particulier sur la place Aimé Gassier



0 500 m



SARL ALPICITE Bachelard D'URBANISME
14, rue Cassin - 05200 Embrayon
Site internet : www.alpicite.fr
Tél. 04 92 46 51 80

Source : BD Ortho, BD TOPO

ORIENTATION 3 : PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

OBJECTIFS

Préserver les espaces agricoles, garants du caractère communal

Améliorer la qualité paysagère de la commune et mettre en valeur son patrimoine

ACTIONS

- Veiller au maintien des terres agricoles, notamment les secteurs de forte valeur paysagère ;
- Veiller à la bonne intégration des constructions en zone agricole ;
- Améliorer la qualité des entrées de ville notamment à l'Ouest en interface avec la commune de Saint-Pons ;
- Préserver les perspectives visuelles majeures vers le grand paysage (la Chaup, le Plan, le Verger ...) et le patrimoine, notamment en lien avec l'AVAP / SPR ;
- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural des lieux ;
- Proposer des espaces de respiration dans la ville en maintenant les poches vertes existantes et notamment les parcs des villas dites mexicaines.

**Préserver
continuités
écologiques,
réservoirs
biodiversité
promouvoir
développement
durable**

**les
les
de
et
un**

- Protéger les corridors écologiques de la trame verte et bleue, ainsi que les réservoirs de biodiversités communaux ;
- Préserver les espaces naturels et forestiers et notamment les secteurs à enjeux écologiques forts, notamment les zones humides et les ripisylves ;
- Inciter au développement de constructions dites durables et à la production d'énergies renouvelables, vers une autonomie énergétique.

**Protéger
populations
risques naturels**

**les
des**

- Protéger la population des risques naturels majeurs en intégrant notamment les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels ;
- Gérer les ruissellements pluviaux.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DE LA COMMUNE DE BARCELONNETTE (04)

ORIENTATION 3: PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE

ORIENTATION 3

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES, GARANTS DU CARACTÈRE COMMUNAL

Veiller au maintien des terres agricoles, notamment les secteurs de forte valeur paysagère

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE ET METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE

Améliorer la qualité des entrées de ville notamment à l'Ouest en interface avec la commune de Saint-Pons

Préserver les perspectives visuelles majeures vers le grand paysage (la Chaup, le Plan, le Verger ...) ...

Proposer des espaces de respiration dans la ville en maintenant les poches vertes existantes et notamment les parcs des villas dites mexicaines

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protéger les corridors écologiques de la trame verte ...

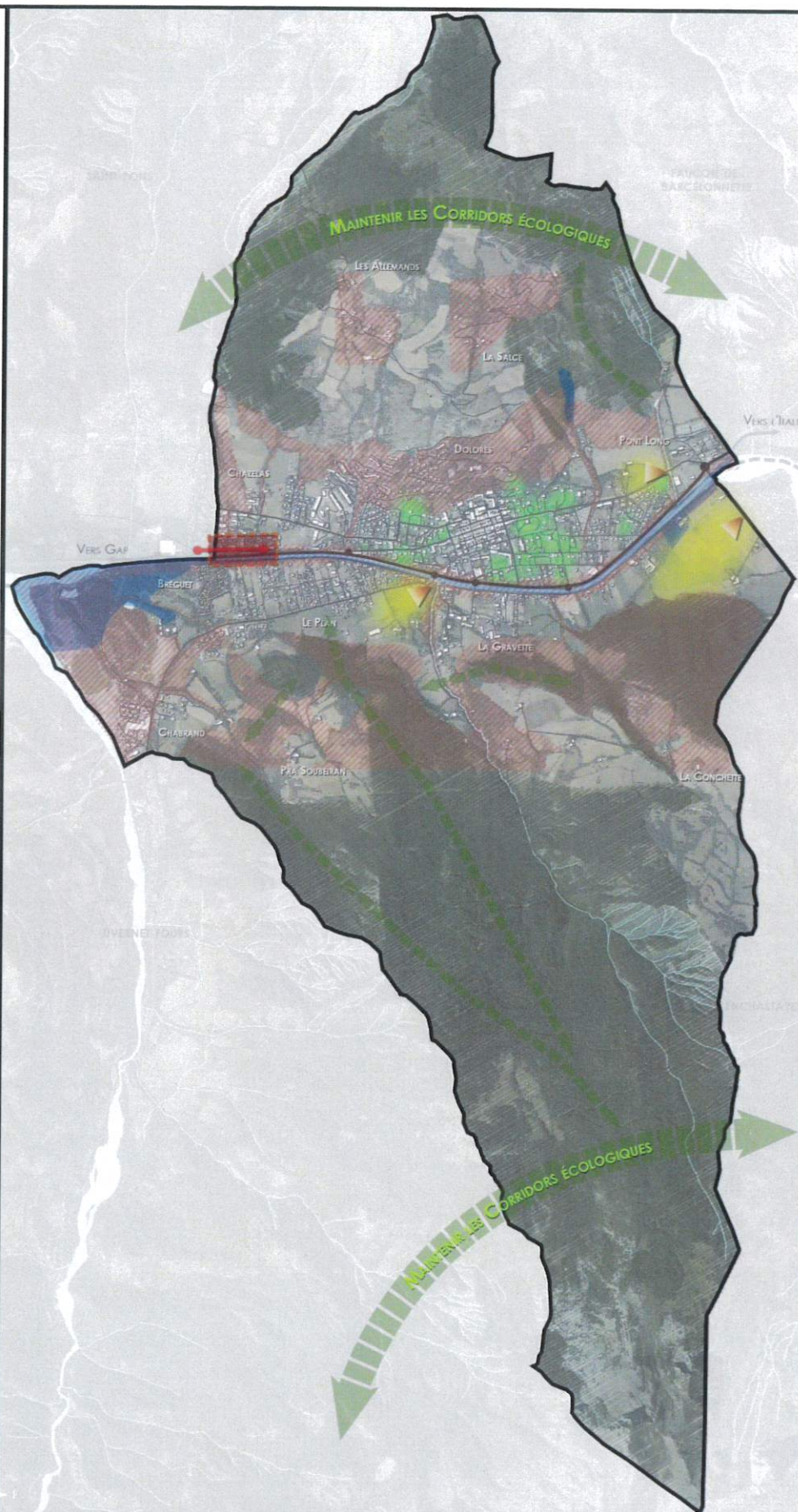
... et bleue ...

... ainsi que les réservoirs de biodiversités communaux

Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts, notamment les zones humides [...]

OBJECTIF 4 : PROTÉGER LES POPULATIONS DES RISQUES NATURELS

Protéger la population des risques naturels majeurs en intégrant notamment les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels



0 500 m

Alpicité

SARL ALPICITÉ BUREAU D'ÉTUDES
14, rue Crémier - 05200 Briançon
Site internet : www.alpicite.fr
Tél. 04 92 46 51 80

Source : BD Ortho, BD TOPO